



Procédure de demande de subvention

Les dossiers de demandes de subvention doivent être transmis par courrier postal durant le mois de décembre de chaque année à :

Fondation Julienne DUMESTE
Monsieur Didier LAGARDE
Président
3, rue de Luynes
75007 PARIS

La date limite de réception des dossiers étant fixée au 31 décembre.

Votre dossier devra comprendre :

- **les statuts de votre Association,**
- **le PV du dernier CA ou Assemblée Générale,**
- **les derniers bilans et compte de résultat,**
- **un descriptif de vos actions,**
- **un budget prévisionnel pour l'année à venir,**
- **le détail du programme sur lequel vous souhaiteriez voir la Fondation prendre part,**
- **le montant de subvention souhaité.**

Les associations dont le projet aura été retenu à la lecture du dossier de demande de subvention seront conviées lors du 1er trimestre de l'année à un entretien au siège de la Fondation.